Réponse NW Concertation RTE Règles v7.1
04.07.2022

Contexte

L'appel d'offres capacitaire de la réserve secondaire a été ouvert le 3 novembre 2021 en France. Suite à des prix de marchés très élevés, la CRE a demandé à RTE de suspendre ces marchés dans son courrier du 22 novembre, en mettant en avant la faible liquidité du marché. Ce courrier proposait de faire un point de situation pour évaluer les conditions d'une reprise de l'appel d'offres qui a eu lieu le 3 juin 2022.

Les services de la CRE y ont présenté leur analyse du contexte : un marché à stade non fonctionnel du fait d'un triple constat : (i) des volumes certifiés aptes à la réserve secondaire insuffisants (en particulier les centrales gaz), (ii) des prix très éloignés de la théorie économique et (3) un algorithme de fixation des prix présentant des imperfections. Face à cette situation, les services de la CRE envisagent d'octroyer une dérogation à RTE de 3 ans maximum pour remettre en œuvre une contractualisation par AO journalier. Cette dérogation serait actée par une délibération du collège de la CRE à échéance juin 2022.

Cette note présente la vision de NW sur l'avenir de la réserve secondaire en France, et les solutions à apporter au constat partagé de disfonctionnement du marché.

Les batteries apparaissent comme la filière d'avenir pour assurer le service de réserve secondaire.

Pour assurer le service de réserve secondaire, trois types d'actifs semblent aujourd'hui se distinguer : les centrales gaz, les centrales nucléaires et les batteries.

Les centrales gaz sont techniquement parfaitement adaptées à la fourniture de la réserve secondaire. Néanmoins, d'un point de vue stratégie un vrai risque pèse sur leur approvisionnement du fait du contexte géopolitique. Par ailleurs, elles restent des centrales émettrices de CO_2, avec un minimum technique de fonctionnement important pour assurer le service de réserve secondaire. A court terme (enjeux stratégiques) et à long terme (enjeux climatiques) elles n'apparaissent donc pas comme des outils pertinents pour assurer le service de réserve secondaire.

Les centrales nucléaires sont elles aussi capables d'assurer le service de réserve secondaire, mais elles sont moins adaptées au suivi de la charge rapide imposé par la réserve secondaire qui peut dégrader leur performance. Par ailleurs, la participation à la réserve secondaire va brider leur fonctionnement et réduire leur impact positif sur la décarbonisation du mix électrique. A long terme les centrales nucléaires n'apparaissent donc pas comme l'outil optimal pour assurer le service de réserve secondaire.

Les batteries sont parfaitement adaptées à la fourniture du service d'équilibrage. Par essence la fourniture d'un service symétrique leur permet de fonctionner en injection et en soutirage. Les batteries commencent ainsi déjà à assurer un service de réserve secondaire dans nos pays voisins comme en Belgique. L'efficacité de leur déploiement a déjà été observé sur la réserve primaire où elles assurent désormais une large partie du besoin (environ 50% d'ici à fin 2022).

Les batteries apparaissent donc comme les outils les plus adaptés pour assurer la fourniture de réserve secondaire. A la différence des centrales gaz et nucléaires, la participation des batteries à la réserve secondaire dépend de la mise en place de ces appels d'offres.

Face au constat partagé d'un marché non fonctionnel, une fermeture des marchés apparait comme un levier inadapté

Face au constat (i) de volumes certifiés insuffisants, (ii) de prix très éloignés de la théorie économique et (iii) d'un algorithme de fixation des prix présentant des imperfections, les services de la CRE proposent une fermeture du marché de la réserve secondaire pour une période pouvant aller jusqu'à trois ans.

Sur le constat de volumes certifiés insuffisant :

- Une fermeture des marchés ne va pas dans le sens de l'augmentation du volume d'offre disponible. Une fermeture des marchés pourrait entrainer mécaniquement un abandon de des projets dimensionnés pour la réserve secondaire, en l'absence de débouché économique et donc une restriction des offres qui n'aurait pas eu lieu sans fermeture.
- Pour néanmoins augmenter le volume d'offre, NW propose (i) d'apporter une stabilité réglementaire aux développeurs, (ii) de donner à RTE les moyens de certifier plus rapidement les différentes capacités, (iii) de faire évoluer règles certification en visant une certification rigoureuse sans tomber dans une surprotection (critère de stock à 8 heures pour faire 1 MW de réserve secondaire actuellement envisagé par RTE).

Concernant le constat de prix éloignés de la réalité économique :

- Une fermeture des marchés ne semble pas être la solution à des prix hors réalités économiques puisque les produits d'équilibrage sont concernés par le règlement REMIT et donc que des prix non économiques pourrait s'apparenter à une rétention de capacité.
- Pour éviter ces prix non rationnels, un comportement frauduleux doit mécaniquement entrainer une sanction sur l'acteur et non pas sur le cadre de son acte frauduleux : une fermeture du marché sanctionne en effet tous les autres acteurs qui eux respectent la réglementation.

Enfin sur le constat d'un algorithme perfectible, si des améliorations sont nécessaires, elles semblent pouvoir être apportées par une modification des règles services systèmes avant la réouverture des marchés.

Bilan et Proposition de NW

Face aux disfonctionnements de marché observés justement par la CRE en novembre 2021, il faut aujourd'hui chercher à trouver les leviers pour structurer la réserve secondaire qui sera assurée à terme par des batteries. Une fermeture des marchés ira à l'encontre de cet objectif et nous proposons plusieurs leviers alternatifs :

- Ouvrir à titre expérimental une partie du volume à des appels d'offres journaliers (par exemple 100 MW), le reste du volume étant couvert par la prescription existante. RTE disposerait ainsi de deux sources d'approvisionnement pour la réserve secondaire , comme cela est le cas pour la réserve tertiaire.
- Acter la réouverture partiel des marchés, par exemple à janvier 2023, afin de permettre aux capacités aujourd'hui non certifiées de le faire et de revoir des éventuels dysfonctionnements sur les algorithmes de sélection des offres.
- Faire évoluer les règles de certification des batteries pour permettre l'émergence de nombreux projets sur la réserve secondaire.
- Donner les moyens techniques et humains à de RTE d'assurer un rythme de certification rapide et efficace, et de déployer les projets relatifs aux systèmes d'informations dans le respect du calendrier annoncé.